



INTERCO 44

NANTES METROPOLE

Retour sur les Comités Techniques du 22 et du 29 novembre 2016

En résumé :

Un ordre du jour assez chargé puisque 2 Comités techniques d'une matinée ont été organisés. Un Comité technique supplémentaire a été convoqué le 1^{er} décembre pour 2 dossiers rejetés unanimement par les représentants du personnel : l'employeur a malgré tout maintenu sa position.

Notre action syndicale a permis de faire bouger les lignes sur plusieurs dossiers importants :

- Les astreintes : suite à la sortie du décret d'avril 2015, l'administration a engagé un travail pour appliquer le décret et harmoniser les pratiques. Parmi les points que nous avons revendiqués : la rétroactivité sur les montants d'indemnisation du décret, le maintien et l'extension du repos de sécurité, la mise en place d'un comité de suivi pour vérifier la mise en oeuvre par directions et services.
- Les comptes épargne temps : réécriture du premier rapport au Comité technique qui cantonnait le CET à un dispositif d'exception. Un nouveau cadre a été posé pour que tout agent qui souhaite alimenter un CET puisse le faire grâce à une anticipation dans l'organisation du travail dans son service.
- Les transferts de compétences du Département vers Nantes Métropole : des garanties ont été apportés aux agents qui rejoignent la Métropole à compter de janvier 2017.

Nous nous sommes opposés :

- A la suppression de la possibilité d'effectuer la journée de solidarité en heures supplémentaires pour les agents en variante RTT. C'était pourtant une souplesse permettant de reconnaître l'investissement professionnel des agents.
- A la suppression de l'autorisation d'absence d'une heure accordée en fin de journée les veilles de Noël et Nouvel An. Désormais, l'heure devra être récupérée. Une mesure sans effet majeur mais symboliquement décourageante pour les agents.
- Aux changements dans le remboursement des déplacements pour concours : les agents seront remboursés sur la base du concours le plus proche (en distance ou en temps). Une mauvaise nouvelle pour ceux qui choisissaient de passer des concours sur Paris plutôt qu'en Pays de la Loire.

Comité technique du 22 novembre

1. Introduction. Approbation des comptes-rendus des Comités techniques du 31 mai et du 20 septembre 2016.

2. Gestion de l'emploi

2.A. Tableau de suivi des effectifs

5 créations de postes : 1 pour 6 mois, 1 dans un service mutualisé (compensé par une suppression à la Ville) et 3 postes "Rebondir" (pour des agents en repositionnement). 6 suppressions : 2 postes en surnombre (fins de mission), 4 correspondant à des dossiers déjà passés au Comité technique (Développement Urbain et ambassadeurs du tri). 5 transformations (dont 1 permettant de stabiliser la situation d'un collègue en repositionnement).

Abstention : **CFDT, UNSA**.

Avis défavorable : **CGT, FO**.

2.B. Prolongation du dispositif Sauvadet – Décret sur les agents contractuels

Il s'agit de la prolongation du dispositif de la loi de mars 2012 qui permet à des agents contractuels, sous certaines conditions d'ancienneté, de passer des sélections professionnelles leur permettant ensuite d'être titularisés. 81 agents sont éligibles, dont 33 de plus grâce à la prolongation du dispositif. Suite à une question CFDT, l'employeur a précisé que la liste des agents éligibles n'était pas fermée si une situation avait pu être oubliée.

Abstention : **FO**

Avis favorable : **CFDT, CGT, UNSA**

2.C. Harmonisation des modalités de gestion des déplacements professionnels.

Le rapport introduit la possibilité pour les agents de passer par l'unité Déplacements pour faire des réservations et éviter des avances de frais (ce qui se faisait déjà à la Ville), et cherche à mettre en conformité les règles de remboursement avec le cadre légal : frais d'hébergement remboursés au réel dans la limite de 90 €, prélèvement de la part patronale sur les titres restaurants en cas de remboursement de déplacement ayant généré des frais de restauration le midi.

Le point de crispation le plus important est le remboursement des frais de déplacement pour concours qui se feront désormais sur la base du concours le plus proche (en distance ou en temps). C'est pénalisant pour nombre d'agents qui passent des concours hors des Pays de la Loire (surtout en Ile-de-France) pour augmenter leurs chances de réussite. La CFDT avait pourtant proposé une autre solution (un compas kilométrique Nantes-Paris permettant d'englober tout le Grand Ouest).

Abstention : **FO, UNSA**

Avis défavorable : **CFDT, CGT**

2.D. Dispositif des astreintes et des permanences : reporté au Comité technique du 29 novembre à la demande des organisations syndicales pour finaliser le rapport CT.

2E. Harmonisation des règles de gestion du temps de travail

2.E.1. Compte Epargne Temps : la première version du rapport avait levé un tollé, les CET étant

considérés comme des dispositifs de gestion du temps par exception. Après réécriture, un nouveau cadre a été posé pour que tout agent qui souhaite alimenter un CET puisse le faire grâce à une anticipation dans l'organisation du travail dans son service.

Favorable : **CFDT, FO, UNSA**

Avis défavorable : **CGT**

2.E.2. Rentrée scolaire

Une autorisation d'absence de 2 h est accordée aux agents pour accompagner leurs enfants les jours de rentrée scolaire (certains agents bénéficiaient seulement d'un aménagement horaire).

Abstention : **CGT**

Avis favorable : **CFDT, FO, UNSA**

2.E.3. Veilles de Noël et Nouvel An

Suppression de l'autorisation d'absence d'1 h accordée pour partir plus tôt les veilles de Noël et du Nouvel An. Le départ anticipé sera toujours possible mais devra être récupéré. C'est mesquin, ça ne rapporte rien, et c'est ne pas reconnaître l'engagement professionnel des agents.

Avis défavorable : **CFDT, CGT, FO, UNSA**

Le dossier a été présenté à nouveau lors du Comité technique du 1^{er} décembre, sans modification.

Avis défavorable : **CFDT, CGT (Absents : UNSA, FO)**

2.E.4. Journée de solidarité

Les agents en variante RTT (et donc qui ne badgent pas) avaient la possibilité de réaliser leur journée de solidarité en heures supplémentaires via un formulaire déclaratif. C'est fini ! Désormais, 7 h de RTT seront prélevées. C'était pourtant une souplesse permettant de reconnaître l'investissement professionnel des agents. Mais notre employeur nous garantit qu'aucun agent en variante RTT ne travaille au-delà de ses bornes horaires !!

Avis défavorable : **CFDT, CGT, FO, UNSA**

Le dossier a été présenté à nouveau lors du Comité technique du 1^{er} décembre, sans modification de fond.

Avis défavorable : **CFDT, CGT (Absents : UNSA, FO)**

2.F. Mise en oeuvre de la réforme PPCR : mesures conservatoires sur le régime indemnitaire

La réforme PPCR reclasse à partir de janvier 2017 des agents dans de nouvelles grilles : des mesures conservatoires sont prises pour ne pas que leur régime indemnitaire soit amputé, en attendant une refonte des régimes indemnitaires à moyen terme imposée par le cadre réglementaire.

Abstention : **CGT**

Avis favorable : **CFDT, UNSA**

Avis défavorable : **FO**

3. Direction Générale

3.A. Transfert des compétences départementale à la métropole

A compter de janvier 2017, le Département transfère à Nantes Métropole certaines compétences :

- Voirie (sur le périmètre de l'agglomération) : vers les Pôles de proximité.
- Fonds de solidarité logement et coordination gérontologique : vers le Département Prévention Solidarité.
- Fonds d'aide aux jeunes : vers la Direction de l'Emploi et de l'Innovation sociale.

Cela se traduit par le transfert de 53 postes à Nantes Métropole.

Les sections CFDT de Nantes Métropole et du Département ont travaillé depuis le début de l'année 2016 sur le sujet et avec les agents (réunions d'information). Des garanties ont été apportées aux agents, en particulier sur les rémunérations et le temps de travail. La CFDT a appuyé sur la nécessité de réussir la période transitoire qui s'ouvre début 2017 pour revoir l'organisation des pôles et intégrer les collègues. Une réserve sur la partie ressources qui ne semble pas assez bien dimensionnée.

3.A.1. Transfert de la voirie départementale

Abstention : CGT, FO, UNSA

Avis favorable : CFDT

3.A.2. Transfert de la compétence FSL et coordination gérontologique

Abstention : CGT, FO, UNSA

Avis favorable : CFDT

3.A.3. Transfert de la compétence FAJ

Abstention : FO, UNSA

Avis favorable : CFDT

Avis défavorable : CGT

3.A.4. Transfert des fonctions supports accompagnent l'exercice des compétences transférées

Abstention : CFDT, FO, UNSA

Avis défavorable : CGT

4. Direction Générale Culture

4.A. Direction des établissements Culturels et Administration : organisation cible du futur Musée d'Arts.

Dossier "intermédiaire". L'organisation se structure en cinq pôles : conservation, administration générale, communication, collections, publics. Il est acté une évolution du métier d'agent d'accueil dont les missions sont recentrées sur l'accueil, l'information et l'orientation, appuyée par un volet formation. Les missions de surveillance proprement dite sont externalisées. La CFDT reste vigilante sur la mise en place concrète de l'organisation (plannings de travail, etc.).

Abstention : CFDT, FO, UNSA

Avis défavorable : CGT

Comité technique du 29 novembre

FO absent.

1. Gestion de l'emploi

1.A. Contrat CIFRE à la Direction Générale à la Culture

Les CIFRE sont des contrats d'alternance pour doctorants. Le CIFRE présenté est ciblé sur le mécénat culturel et le développement des financements privés pour la culture.

Abstention : CGT

Avis favorable : CFDT, UNSA

2. Direction Générale Déléguée à la Cohérence Territoriale

2.A. Pôle Nantes Loire : évolution des services techniques – unité proximité et ADS

Rattachement de la Cellule ADS foncier-domanialité à l'Unité Proximité Droits des Sols.

Avis favorable : CFDT, CGT, UNSA

2.B. Département des Déplacements : évolution organisationnelle du Département

Présentation de l'organisation cible du Département Déplacements avec pour objectif de sortir des approches segmentées pour travailler plus en "multimodal". Les 3 Directions actuelles et 2 missions sont regroupées en 3 nouvelles directions selon une logique projet : Stratégie et Etudes / Investissements et Circulation / Services de mobilité (exploitation). La situation des assistantes dans la nouvelle organisation est encore en cours de travail. Un nouveau dossier plus complet sera présenté au printemps 2017.

Abstention : CFDT, CGT, UNSA

3. Direction Générale Développement Economique et attractivité Internationale

3.A. Transfert de la mission économie circulaire à la Direction du Développement économique

Un poste est transféré de la DGESU à la DGDEAI avec pour objectif d'être au plus près de la relation avec les entreprises pour développer l'économie circulaire. Pourquoi pas. Mais on a du mal à avoir une vision d'ensemble sur ce que la collectivité porte sur la thématique de l'économie circulaire et on ne sait pas grand chose du devenir du service d'où est issu le poste à la DGESU.

Abstention : CFDT, UNSA

Avis défavorable : CGT

4. Direction Générale Ressources

4.A. Département des Ressources Numériques : évolution de l'organisation de la Direction du Management de l'Information

Que serait un Comité technique sans un dossier du DRN ? La principale évolution consiste à passer de 3 à 2 domaines avec une organisation en unités, 2 pour chaque domaine. Les niveaux de fonctionnalités sont revus pour les responsables d'unité. Une organisation censée favoriser la

délégation. A vérifier.

Abstention : **CFDT**, CGT, UNSA

4.B. Département Stratégie Foncière Immobilière et Logistique : évolution organisationnelle à la Direction de l'Immobilier

Un poste d'agent de maîtrise est créé au Service Prestations Immeubles Administratifs et Gestion Immobilière dans le cadre du transfert des grands équipements, des taxes foncières et des activités d'entretien des locaux du PMA et du CCAS. La CFDT n'a pas souhaité refaire le débat sur l'externalisation de l'entretien au PMA (mais veille au suivi des agents en repositionnement) et se satisfait de voir l'équipe renforcée par cette création de poste.

Abstention : CGT

Avis favorable : **CFDT**, UNSA

5. Direction Générale Environnement et Services Urbains

5.A. Direction des Déchets : Délégation de Service Public pour l'exploitation du Centre de traitement et de Valorisation des Déchets de Coueron.

La DSP actuelle de l'usine Arc-en-Ciel va prendre fin en 2019. Le centre emploie actuellement 140 salariés. La DSP va être renouvelée pour 15 ans avec comme principales évolutions : le raccordement au réseau de chaleur, la rénovation du centre de tri, le démantèlement du centre de tri haute performance (jugé insatisfaisant) remplacé par la mise en place d'un broyage de tout-venant. Ce dernier point pose la question de la reprise de tout ou partie des salariés (environ 15) actuellement affectés au centre de tri haute performance sur la nouvelle activité. Le rapport a le mérite de bien présenter les avantages et inconvénients de chaque mode de gestion.

Abstention : **CFDT**

Avis favorable : UNSA

Avis défavorable : CGT

5.B. Direction des déchets : modalités de fonctionnement de l'éco-point d'Auvours

Un éco-point expérimental sera ouvert en 2017 à côté du site actuel d'Auvours. Expérimental car en pied d'immeuble, avec une volonté de renforcer le volet tri, valorisation et réemploi, en lien avec des structures partenaires. La CFDT a appuyé sur cette dimension expérimentale qui implique ajustements au fil de l'eau et évaluation avant toute décision de déploiement.

Abstention : UNSA

Avis favorable : **CFDT**

Avis défavorable : CGT

Dossier reporté du CT du 22 novembre :

2. Gestion de l'emploi

2.D. Dispositif des astreintes et permanences

Suite à la sortie du décret d'avril 2015, l'administration a engagé un travail pour appliquer le décret et harmoniser les pratiques. Ce décret fixe le montant des indemnités : pour la filière technique, cela se traduit par une réévaluation de 10 € sur les astreintes d'interventions. Sujet

énorme et complexe, ce dossier a mobilisé les organisations syndicales pendant plusieurs réunions. Les points de vigilance qu'avait la CFDT ont été repris : rétroactivité sur les montants d'indemnisation depuis la sortie du décret en 2015, le maintien et l'extension du repos de sécurité en cas d'intervention de plus d'1 h entre 22 h et 7 h, mise en place d'un comité de suivi pour vérifier la mise en oeuvre par directions et services.

Abstention : UNSA

Avis favorable : **CFDT**

Avis défavorable : CGT